

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION N°71-CC/2014/CCDS
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 22-CC/201/CCDS RELATIVE A LA DESIGNATION
DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DES SAVANES**

Séance du 16 juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de délibérations de la Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Denis BURLLOT, Emilie CLET-VENTURA, Vanessa BOIS-BLANC, Edgard CHOCHO, Gilles DUFAIL, Anne SAUNIER, Jacqy PIERRE-MARIE, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Annie ROBINSON, Céline ZULEMARO, Isabelle NIVEAU, Françoise FREDOC, Sylvio BOCAGE.

Absents excusés ayant donné procuration :

Cornélie SELLALI-BOIS BLANC à Didier BRIOLIN

Absents excusés:

Absents non excusés:

Enrico WILLIAM, Claudine CAILLOT, France CLET-COURAT, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Pierre HO-WEN-SZE, Jean-Claude MADELEINE, Jean-Marie TORVIC, Annick LEVEILLE, Myriam MARIN, Daniel MANGAL, Jean-Etienne ANTOINETTE, Justine SAIBOU, Line LETARD, Yamilé GUILLY, Eddy GABRIEL

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Didier BRIOLIN.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu les articles R.123-27 et R.123-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

Vu l'article R.123-29 du Code l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil Communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire à deux tours et qu'il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste ;

Vu la délibération n°19-CC/2014/CCDS du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2014 fixant le nombre d'administrateurs du CIAS ;

Vu la délibération n°22-CC/2014/CCDS du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2014 désignant les administrateurs du conseil d'administration du CIAS des Savanes

Considérant que le Conseil Communautaire a décidé que le scrutin serait de liste ;

Considérant que le Conseil Communautaire a décidé que chaque commune disposerait d'au moins un représentant au sein du Conseil d'Administration du CIASS ;

Après en avoir délibéré

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : APPROUVE la modification proposée.

ARTICLE 2 : DESIGNE par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire à deux tours, des représentants du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration du CIAS des Savanes.



Sont donc ELUS, à compter du 16 juillet 2014, pour siéger au Conseil d'Administration du CIAS des Savanes

Membres titulaires :

- Madame Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC
- Madame Céline ZULEMARO
- Madame Justine SAIBOU
- Madame Emilie VENTURA-CLET
- Monsieur Didier BRIOLIN
- Monsieur Sylvio BOCAGE
- Monsieur Wansy JEAN-FORT
- Monsieur Stéphane ANTOINETTE
- Monsieur Eddy GABRIEL

Membres suppléants :

- Madame Anne SAUNIER
- Madame Françoise FREDOC
- Monsieur Gilles DUFAIL
- Monsieur Enrico WILLIAM
- Monsieur Edgard CHOCHO

ARTICLE 3 : Le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 35
- Nombre de conseillers présents : 18
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 16 juillet 2014
Pour extrait et certifié conforme


Le Président,
François RINGUET